



NOTA :

Limites :

La représentation des limites cadastrales figurant sur ce plan est impropre à définir la propriété et ne saurait avoir valeur de délimitation des propriétés objet de ce plan.
Les limites, cotes et superficies ne deviendront définitives qu'après signature d'un PLAN DE BORNAGE par les propriétaires voisins, d'une recherche de mitoyenneté entre deux immeubles ou d'une délimitation par l'administration compétente (en bordure du domaine public).

Réseaux :

Seuls les réseaux apparents ou signalés ont été mentionnés sur ce plan.
La position exacte des réseaux signalés ou pouvant exister, devra être recherchée par sondage avant tout travaux. Notamment le piquetage des canalisations SCP peut révéler des écarts avec la position exacte des canalisations enterrées.

D n° 186p1
Lot 1 (Lot à détacher)
Superficie apparente = 53 m²
M POULAIN et Mme BRACONNIER

Remarque :
Meilleure représentation connue sans sondage de la position de la canalisation SCP et de la servitude non aedificandi (2*1.50 m/axe).
En pratique aucun engagement de la SCP ne peut être pris compte tenu de la densité des réseaux à cet endroit.
A terme (10 ans env.), les réseaux de la SCP seront déviés sous voirie à cet endroit.

Superficie apparente = 7 m²

Servitude non aedificandi

D n° 186p2
Lot 2

Contenance cadastre = 4 956 m²
(5 009 m² - 53 m² = 4 956 m²)
Commune de Gardanne - Lycée agricole Aix Valabre

Parcelle à diviser :

Parcelle D n° 186 pour une contenance de 5 009 m²
appartenant à la commune de Gardanne - Lycée agricole Aix Valabre
Repérage réseau SCP en date du 15 janvier 2025



Système de coordonnées rattaché au RGF 93 - projection conique conforme 44, par méthode GPS (réseau TERIA)
Altimétrie rattachée au système NGF - IGN 69, par méthode GPS (réseau TERIA)

